

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2017.

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil dix sept

Le neuf mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2017.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, Mme Danjou Francine, Mme Gibert Annie et M. Fleurier Rémy.

Personnes excusées :

Mme Juste Ginette et M. Ortéga Frédéric.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Compte de gestion 2016 - budget 380.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 établi par le receveur de Sancerre présentant les résultats de clôture suivants : déficit d'investissement de 291 969.79 € et excédent de fonctionnement de 486 585,37 €, d'où un excédent de clôture de 194 615.58 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 10 voix pour, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2016 - budget 380.

Monsieur Pascal VIGUIE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Monsieur Alain Dauron, 1^{er} adjoint au maire, présente le compte administratif 2016, Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

Soit :

Résultat cumulé en fonctionnement 2016 :

Excédent de 486 585.37 €.

Résultat cumulé en investissement en 2016 :

Déficit de 291 969.79 €. La différence avec le compte de gestion, provient du fait qu'il convient d'y ajouter le montant des restes à réaliser 2016 de 23 500 € (dépenses d'investissement) soit un déficit de 315 469.79 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, d'accepter le compte administratif 2016 de la commune de Sury près Léré.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats	résultats cumulés 2015	affectation du résultat 2015	Résultat 2016	transfert suite à dissolution CCAS	résultat clôture 2016	Restes à réaliser		soldes des restes à réaliser
invest.	-250 457.22	0.00	-41 512.57		-291 969.79	Dép	-23 500.00	
fonct.	431 194.41	267 107.22	318 450.66	4 047.52	486 585.37	Rec	0.00	-23 500.00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Décide à l'unanimité par 10 voix pour, d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	486585.37
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au Budget Principal (cpt 1068)	315469.79
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	171 115.58
Total affecté au cpt 1068	315469.79
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	0.00
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	291969.79
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	171115.58

Vote des 4 taxes - budget 380.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de maintenir au même taux que 2016 les 4 taxes suivantes au budget 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.26 %
- Taxe foncière bâti : 7.95 %
- Taxe foncière non bâti : 31.33 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20.95 %

Restauration registres Etat Civil :

Le conseil municipal retient le devis de « La reliure du Limousin » pour la restauration de trois registres d'état civil (1652-1701, 1703-1724, 1726-1754) pour un montant de 2 775,00 € H.T.

Voirie création chemin d'accès au grand Bois Dieu :

Monsieur le Maire informe que la commune doit créer un chemin carrossable pour accéder à une propriété située à la parcelle ZL 157 au Grand Bois Dieu.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- Entreprise Robineau pour un montant de 6 984.80 H.T.
- Entreprise Galliot pour un montant de 6 862.50 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour de retenir l'entreprise la mieux disante, soit l'entreprise Galliot pour un montant de 6 862.50 € H.T.

Travaux voirie 2017 :

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie 2017 décidés dans un programme pluriannuel en 2016 :

2017		
Travaux	Entreprise	Montant
Chemin Tortes aux Malais	Galliot	30 319.20 €
Chemin des fêles	Decherf	21 861.60 €
Chemin des perches	Robineau	20 109.60 €
Chemin des Fromenteries	Robineau	1 947.12 €
Chemin du bourg à la Loire	Robineau	8 299.20 €
Point à temps	Galliot	3 348.00 €
		85 884.72 €

S.D.E. 18 : ajout de 2 points lumineux de l'éclairage public.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité, par 10 voix pour, les plans de financement prévisionnel pour réaliser l'extension de l'éclairage public, soit l'ajout de deux points lumineux sur PBA existant :

- un au chemin des Fermiers pour un montant de 2 967.70 € H.T. avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 % soit 1 483.85 € H.T.
- et un au chemin de la Vigne pour un montant de 1 559.18 € H.T. avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 % soit 779.59 € H.T.

Boulangerie :

L'achat du terrain pour la future boulangerie va bientôt être signé. Une consultation sera ensuite lancée afin de choisir un architecte. L'ouverture du commerce est prévue pour l'été 2018.

Budget 2017.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, par 10 voix pour, le budget 2017 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 513 527.58 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 702 257.23 euros.

Convention S.P.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité par 10 voix pour, le paiement de la redevance annuelle 2017 pour la fourrière (S.P.A. à Bourges) s'élevant à 310.50 euros.

Fondation du Patrimoine :

Pas de décision concernant l'adhésion à la fondation du Patrimoine. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

Subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser les subventions suivantes :

article	Bénéficiaires	montant
6574	Comité des Fêtes,	900 €
6574	Gribouille (Atelier de peinture),	150 €
6574	Unacita,	100 €
6574	Société de chasse : A.P.C.S.,	500 €

6574	le Yin et le Yang,	80 €
6574	ADMR Repas à domicile.	400 €
6574	ADMR travailleuse familiale	250 €
6574	Facilavie	200 €
6574	Office municipal culturel de Belleville	150 €
6574	Maison de Loire	220 €
6574	Les p'tits loups (parents d'élèves),	100 €
6574	D.D.E.N. délégués départementaux éducation nationale	30 €
6574	Conseil départemental de l'accès au droit du Cher	100 €
65733	fonds de solidarité (conseil départemental)	700 €
60623	Restos du cœur (achat de produits alimentaires)	300 €
65738	Voyage scolaire collège Tillier en Angleterre de 4 élèves de Sury	400 €

Monsieur le Maire présente le bilan des activités du Pays Sancerre Sologne 2016.

Les invitations pour le 14 juillet ont été distribuées ce jour par les agents techniques.

M. Coplo fait part au conseil municipal que le bureau du Centre de Loisirs Sans Hébergement du canton de Léré et de Bannay a été dissout. L'association de la maison des jeunes de Boulleret se propose d'organiser le centre aéré dans ses locaux cette année et les années suivantes. L'organisation financière resterait la même. Le bus passerait faire le ramassage des enfants plus tôt et il serait possible de s'y inscrire à la journée et non plus qu'à la semaine.

Monsieur le Maire s'est engagé à voter contre le transfert de cette compétence à la communauté de communes si la prestation de la Maison des jeunes de Boulleret n'est pas reconduite les années suivantes, estimant que celle-ci ne doit pas servir de « bouche trou ».

Suite à la demande d'un riverain mécontent, M. Cantin demande si dans le devis concernant l'élagage des chemins il avait été noté que tout devait être broyé. Monsieur le Maire répond que non. M. Cantin pense qu'à l'avenir il serait plus judicieux d'élaguer moins et de tout broyer.

M. Fleurier demande si la rivière a été nettoyée suite aux courriers envoyés aux riverains. Il demande également s'il serait possible d'installer quelque chose pour obliger les véhicules à s'arrêter au stop au croisement de la rue de l'Acachat et de la rue de Bretagne ?

Mme Cadete est allée cet après-midi au carnaval de l'école de Léré qui était très bien organisé. Elle a été agréablement surprise qu'un peu plus d'une centaine de personnes soit venue à la journée de la Femme animée par « Pascalina » le dimanche 5 mars à la salle des Fêtes. Elle a apprécié le moment de convivialité après la manifestation.

M. Borderieux signale que l'entreprise de débardage a bouché le fossé du Grand Bois Dieu avec des copeaux. Il faut donc contacter l'expert forestier afin de résoudre cette situation.

La séance est levée à 22h.

Le Maire
Pascal VIGUIE

